

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juillet 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1168)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS104

présenté par
Mme Fabre, rapporteure

ARTICLE 8 BIS

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« des deux dernières années »,

les mots :

« de la dernière année ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rétablit cet article dans sa rédaction issue des travaux de l'Assemblée nationale.